



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS D'ŒUVRES D'ART

RAPPORT SUR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Publication du 7 septembre 2020



Le Cheval et le loup, de Jean-Jacques Bachelier (1724-1806), a été déposé en 1872 au musée de Bailleul puis sous-déposé à la Caisse d'Épargne, détruite par les bombardements lors de la Première Guerre mondiale. Non localisée lors du récolement de 1997, l'œuvre avait tout d'abord été classée. Suite au récolement de 2020, le déposant a estimé qu'en dépit des fortes présomptions de destruction, il n'était pas impossible qu'elle ait pu être évacuée sans que les archives en gardent trace. Le visuel ci-dessus permettant éventuellement de l'identifier, le SMF a donc demandé à la mairie de Bailleul de déposer plainte.

Table des matières

Préambule.....	3
1 – Les opérations de récolement des dépôts.....	5
1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts.....	5
1.2 Le résultat des derniers récolements.....	10
1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires.....	11
1.4 La régularisation des « sous-dépôts ».....	11
2 – Le post-récolement des dépôts.....	11
2.1 Les suites réservées aux biens recherchés.....	12
2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement.....	12
2.3 Plaintes et titres de perception.....	14
2.4 Classements.....	17
2.5 Suites à déterminer.....	17
Conclusion.....	18
Annexe 1 : textes de références.....	19
Annexe 2 : lexique.....	19
Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites.....	20

Préambule

Créée en 1996, la commission de récolement des dépôts¹ d'œuvres d'art (CRDOA), placée auprès du ministre chargé de la culture, est chargée de piloter les opérations de récolement des dépôts des biens culturels de l'État. L'article D. 113-27 du code du patrimoine précise que les institutions déposantes « *exécutent les opérations de récolement selon les directives et sous le contrôle de la commission* ».

Les rapports de la CRDOA sont des documents qui récapitulent, pour une institution ou pour un territoire (département ou pays), l'ensemble des opérations de récolement et post-récolement afférentes. Ces rapports ne recensent pas les mouvements des œuvres (nouveaux dépôts, restitutions, restaurations, transferts), ultérieurs au récolement, qui n'entrent pas dans le champ de compétence de la commission (sauf pour le cas particulier du SMF qui transmet à la CRDOA des résultats agrégés).

Dans le cas d'un département, ces rapports s'adressent d'abord aux directions régionales des affaires culturelles et aux préfets dont la mobilisation facilite la bonne organisation des opérations de récolement. Ils visent aussi à servir d'instruments de travail pour les déposants et les dépositaires concernés puisqu'ils présentent un état actualisé des récolements de dépôts dans le département concerné, en soulignant ce qu'il reste à réaliser (biens non récolés, plaintes à déposer, etc.). Enfin, mis en ligne sur la page CRDOA du site du ministère de la culture, ils sont à la disposition du public.

Dans le département du Nord, les déposants concernés sont :

Le **Centre national des arts plastiques (Cnap)**, établissement public du ministère chargé de la culture. Il assure la gestion du patrimoine contemporain national, veille à sa présentation publique, et encourage et soutient la création dans ses différentes formes d'expression (peinture, performance, sculpture, photographie, installations, vidéo, multimédia, arts graphiques, métiers d'art, design, design graphique). Il comprend une mission de récolement de dix agents, dont six mis à disposition par la CRDOA.

La **Manufacture nationale de Sèvres**, établissement public du ministère chargé de la culture. Elle a pour mission de produire des objets d'art en porcelaine grâce à des techniques rigoureusement manuelles, transmises de génération en génération, depuis le XVIII^e siècle. L'établissement consacre la moitié de sa production à la création contemporaine dans le but de préserver les enjeux de la tradition et de la modernité. Un service du récolement et du mouvement des œuvres comprend six agents dont quatre mis à disposition par la CRDOA.

1 Sur les notions de dépôts, déposant, dépositaire, récolement, post-récolement... : cf. Lexique en annexe 2.

Le **Mobilier national**, service à compétence nationale du ministère de la culture. Héritier du Garde-Meuble de la Couronne, le Mobilier national a pour mission d'assurer l'ameublement des services du Premier ministre, des ministères, des assemblées, des grands corps de l'État et des ambassades de France à l'étranger. Les demandes d'ameublement hors ces membres de droit sont examinées par la commission de contrôle du Mobilier national. Le Mobilier pourvoit également à l'ameublement des résidences présidentielles. Huit inspecteurs sont chargés du récolement, outre un agent mis à disposition par la CRDOA.

Le **service des musées de France (SMF)**, service de la direction générale des patrimoines du ministère chargé de la culture. Il veille à la gestion des collections des musées (acquisitions, restaurations, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique), de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Il coordonne notamment les opérations de récolement des collections des musées. Un agent de la CRDOA est mis à disposition du musée national d'art moderne.

Le **musée de l'air et de l'espace et le musée national de la marine**, musées d'État sous tutelle du ministère des armées. Leur mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections nationales, ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel dans les domaines, respectivement, de l'aéronautique et de l'espace et de la marine.

Le présent rapport a été élaboré par le secrétariat de la CRDOA. Il tient compte des observations des déposants sur le projet qui leur a été adressé au préalable. **Il présente pour le département du Nord, les résultats des récolements et de leurs suites.**

1 – Les opérations de récolement des dépôts

Le récolement est conduit par les institutions dépositantes. Leurs rapports de mission sont ensuite transmis aux dépositaires, avec copie au secrétariat de la commission. Ces rapports présentent le bilan des récolements (œuvres récolées, localisées, non localisées) et les suites envisagées pour les œuvres non localisées (classement, plainte, titre de perception).

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que les collections des musées de France sont récolées tous les dix ans. Le Mobilier national est tenu d'effectuer un récolement chez chacun des dépositaires de ses biens tous les cinq ans (avec indication de l'immeuble où ils sont déposés et de la date de dépôt) (article D. 113-21 du code du patrimoine). Le Cnap est tenu de récoler ses dépôts tous les dix ans (par la combinaison des articles D.113-10 et D.113-2). Seule la Manufacture nationale de Sèvres n'a pas formalisé à ce jour dans un texte une fréquence de récolement.

Le récolement ne se limite pas à un simple pointage de la présence physique du bien, mais consiste à réaliser une campagne photographique complète du bien, avec indication de sa localisation, de son état, de son marquage, de la conformité de l'inscription à l'inventaire. Les déposants adressent au dépositaire et à la CRDOA les rapports de récolement qui sont exploités ci-après.

1.1 L'état d'avancement du récolement des dépôts

3362 œuvres d'art déposées dans le département du Nord sont récolées, il reste 802 dépôts de la Manufacture de Sèvres à récoler. Le récolement de la Manufacture de Sèvres est programmé en 2021.

Déposant	Dernier récolement	Biens déposés	Biens récolés	Biens restant à récoler	Taux de récolement
Cnap	1997- 2018	1599	1599	0	100,00 %
Mobilier national	2018	24	24	0	100,00 %
Musée de l'air et de l'espace	2011	4	4	0	100,00 %
Musée de la marine	2012	10	10	0	100,00 %
Sèvres	-	810	8	802	0,99 %
SMF	1997-2016	1717	1717	0	100,00 %
TOTAL		4164	3362	802	80,74 %

Source : dépositants

La **Manufacture de Sèvres** a dépouillé ses inventaires, 8 dépôts sur les 810 dans ce département ont déjà été récolés. Le récolement des 802 autres dépôts de Sèvres est prévu en 2021.

S'agissant du Cnap, 1599 biens ont été récolés à l'occasion de deux campagnes de récolement : l'une en 1997 et l'autre en 2018, avec un récolement complet dans les petites communes sans musées.

Le récolement du Cnap en 2017 est intéressant, car il a permis cinq redécouvertes :

- deux oeuvres déposées à la mairie d'Anzin ont été retrouvées : la sculpture en pierre de Félix-Pascal Févola (FNAC 6216) dans le parc municipal Mathieu qui était supposée détruite avec le château Mathieu à Anzin lors du récolement de 1997 et le tableau *l'arbre mort, Souillac* d'Henri Couderc (FNAC 15327) déposé en 1938 également à la mairie d'Anzin, et retrouvé dans les réserves du musée de Saint-Amand-les-Eaux.
- deux sculptures ont également été retrouvées à la mairie de Dunkerque en 2018, alors qu'elles étaient recherchées lors du premier récolement du Cnap en 1997 : une sculpture sans titre de Noémie Debiegne (FNAC 7240) et une autre de Camille Gresland (FNAC 2183).
- Un tableau *Près de la mer* de Richon-Brunet (FNAC 504), déposé en 1896 au musée des beaux-arts de Tourcoing, a été retrouvé en 2004 dans les bureaux de l'hôtel de ville de Tourcoing.

Le **Mobilier national** a récolé ses 24 objets dans ce département et plus précisément en 2016, les 19 tapisseries récolées au musée d'art et d'industrie, *La Piscine*, à Roubaix.

Le **musée de la marine** a récolé ses 10 objets déposés au musée portuaire de Dunkerque en 2012 et le **musée de l'air et de l'espace** a récolé ses 4 objets déposés à l'institut Amaury de la Grange à Merville en 2011.

Les musées nationaux ont récolé leurs 1717 dépôts dans ce département.

S'agissant du SMF, la situation des récolements des dépôts des musées nationaux se présente comme suit.

L'article D.113-27 du code du patrimoine précise : la CRDOA «*est associée, en ce qui concerne les dépôts d'œuvres d'art, à la mise en œuvre du récolement décennal prévu par l'article L.451-2 et elle reçoit une communication périodique des résultats de ce récolement pour ce qui a trait aux œuvres déposées*».

L'article L.451-2 du code du patrimoine dispose : «*Les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans*».

A ce titre, la CRDOA examine les résultats des récolements des dépôts des musées, coordonnés par le SMF.

Le tableau ci-après présente la chronologie des missions de récolement par les musées nationaux dans le département du Nord.

État des récolements des musées nationaux dans le Nord

	Musée Cluny	MNC Sèvres	Versailles	Musée Guimet	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	MuCEM	MAN	MNAM	Musée d'Orsay	Musée picasso
Armentières - Mairie										2003						
Bailleuil - Musée Benoît du Puydt										1997						
Bergues - Musée du Mont de Piété										1997						
Cambrai - Musée des beaux-arts			1997			1998				1997				1999	2011	
Cassel - Musée des Flandres			2011							1998						
Denain - Musée d'archéologie												1998				
Douai - Musée de la Chartreuse						2004				1997	1997	1998		2001	2012	
Dunkerque - Hôtel de la marine															2016	
Dunkerque - Musée des beaux-arts					1999					1997	1999				2012	
Hazebrouck - Musée des Augustins										2003					2012	
La Madeleine - Mairie										1997						

	Musée Cluny	MNC Sèvres	Versailles	Musée Guimet	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	MuCEM	MAN	MNAM	Musée d'Orsay	Musée Picasso
Le Cateau-Cambresis - Musée Matisse														1999	2016	
Le Quesnoy – Mairie			2011												2015	
Lille – Archives départementales											2002					
Lille – Caserne Vandamme															2010	
Lille – Musée de l'hospice Comtesse										1997		1998				
Lille – Palais des beaux-arts	2009	1998			1999	1998	1998	2016		1997	1998	1998		2012	2010	1997
Maubeuge – Mairie															2015	
Maubeuge – Musée Henri Boez		1997								1998						
Roubaix – École nationale des arts et des industries textiles											1999					
Roubaix – Musée d'art et d'industrie		2014			1998					1997	2007			1999	2011	
Sains-du-Nord – Mairie															2015	
Tourcoing – Musée Eugène Leroy						1998	1998	2013		1997				1999	2015	
Valenciennes – Musée des beaux-arts	2009								2008	2003	1997		2005	1999	2012	

	Musée Cluny	MNC Sèvres	Versailles	Musée Guimet	Louvre DAE	Louvre DAGER	Louvre DAO	Louvre DAG	Louvre DOA	Louvre DP	Louvre DS	MUCEM	MAN	MNAM	Musée d'Orsay	Musée Picasso
Villeneuve d'Ascq – Musée d'art moderne														1999		1997
Villeneuve d'Ascq – Université Lille		1998		2000	1998	1998	1998		1984							

Cases blanches : il n'y a pas de dépôt pour ce déposant

Légende :

Louvre, DAG : musée du Louvre, département des arts graphiques

Louvre, DAE : musée du Louvre, département des antiquités égyptiennes

Louvre, DAGER : musée du Louvre, département des antiquités grecques étrusques et romaines

Louvre, DAO : musée du Louvre, département des antiquités orientales

Louvre, DP : musée du Louvre, département des peintures

Louvre, DS : musée du Louvre, département des sculptures

Louvre, DOA : musée du Louvre, département des objets d'art

MUCEM : musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

MAD : musée des arts décoratifs

MAN : musée d'archéologie nationale

MNAM : musée national d'art moderne

MNC Sèvres : musée national de céramique de Sèvres

Les tableaux ci-contre appellent plusieurs observations.

Le dernier récolement d'un musée national date de 2016, il s'agit de deux missions effectuées par le musée d'Orsay, l'une à l'Hôtel de la marine à Dunkerque, l'autre au musée Matisse au Cateau-Cambresis.

Certains récolements sont anciens au regard de l'obligation légale d'une fréquence décennale, notamment les récolements réalisés par les départements du musée du Louvre, le Mucem et le musée national de la céramique de Sèvres qui datent parfois de 1998.

Ainsi les dépositaires suivants nécessiteraient une nouvelle campagne de récolement : l'école nationale des arts et industries textiles de Roubaix, le musée Henri Boez de Maubeuge ainsi que le musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain.

Par ailleurs, le récolement de certains musées s'est déroulé en plusieurs missions. Cela peut s'expliquer lorsqu'il s'agit de récolements complexes effectués au Palais des beaux-arts de Lille, par le département des peintures et le DAGER du musée du Louvre.

En revanche, le musée d'Orsay a également récolé ses différents dépôts séparément au musée des beaux-arts de Cambrai, en 2011 pour les peintures et sculptures et en 2013 pour les arts graphiques.

Il apparaît souhaitable qu'une coordination des missions de récolement des dépôts soit mise en place pour un même musée dépositaire.

1.2 Le résultat des derniers récolements

Le tableau ci-dessous présente la situation des dépôts à la date des derniers récolements.

Déposants	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés	Taux de disparition
Cnap	1599	1217	382	22,14 %
Mobilier national	24	14	10	41,67 %
Musée de l'air et de l'espace	4	4	0	0,00 %
Musée de la marine	10	9	1	10,00 %
Sèvres	8	8	0	0,00 %
SMF	1717	1137	580	33,72 %
TOTAL	3362	2389	973	28,08 %

Source : déposants

Compte tenu des biens retrouvés après récolement, les biens non localisés représentent 28,08 % des dépôts récolés dans le département, soit légèrement plus que la moyenne des départements (15,69 %) pour les rapports déjà publiés.

1.3 L'obligation d'envoi de l'inventaire annuel des dépositaires

Pour faciliter les opérations de récolement, et le cas échéant pour signaler des disparitions entre deux récolements, les dépositaires sont tenus de fournir chaque année à chaque déposant concerné un état des dépôts dont ils bénéficient², comportant l'indication de leur emplacement et de leur état de conservation. **Or cette obligation n'est pas respectée. Le respect de cette obligation est essentiel pour rapprocher les données des dépositaires avec celles des déposants et ainsi faciliter les récolements.**

A cet égard, chaque année, la direction de l'évaluation, de la performance et des affaires financières et immobilières du ministère de l'intérieur synthétise les remontées statistiques des préfetures françaises en termes de dépôts d'œuvres d'art. S'agissant du département du Nord, les chiffres communiqués par le ministère de l'intérieur ne correspondent pas aux chiffres de la CRDOA. **Un travail conjoint entre le ministère de l'intérieur et le secrétariat de la commission a été engagé sur cette question.**

1.4 La régularisation des « sous-dépôts »

Certains dépositaires déplacent les biens qu'ils ont reçus en dépôt, alors même qu'un tel déplacement doit être autorisé par le déposant. Par exemple, un bien déposé à la sous-préfecture de Valenciennes a été localisé au musée des beaux-arts de cette ville.

La commission rappelle que les dépositaires sont astreints à l'obligation³ de recueillir l'accord du déposant concerné préalablement au déplacement d'un bien. La pratique du déplacement sans information de l'autorité dépositante est notamment préjudiciable au bon déroulement des récolements : des biens considérés comme recherchés ont en réalité été juste déplacés dans un autre lieu.

Si ces biens ne reviennent pas dans leur lieu de dépôt initial, **la CRDOA préconise que les déposants concernés régularisent ce déplacement avec le dépositaire concerné par le biais d'un arrêté ou d'une convention en fonction des prescriptions réglementaires.**

2 – Le post-récolement des dépôts

A l'issue des opérations de récolement, le déposant doit déterminer les suites à réserver aux œuvres non localisées : dépôt d'une plainte, émission d'un titre de perception, classement (cf. annexe 2 : lexique).

La CRDOA s'assure que chaque rapport de récolement faisant apparaître des biens non localisés est assorti des suites réservées à ces constats. En cas de conclusions en vue du dépôt d'une plainte ou de l'émission d'un titre de perception, la CRDOA s'assure de la mise en œuvre effective

2 Obligation réglementaire (code du patrimoine) pour le Cnap et pour le Mobilier national.

3 Obligation réglementaire (code du patrimoine) pour le Cnap et pour le Mobilier national.

de ces décisions. En cas d'absence de suites réservées, elle demande aux déposants de préciser les décisions qui s'imposent.

2.1 Les suites réservées aux biens recherchés

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux biens recherchés et présente leur répartition entre ceux qui ont été retrouvés depuis le récolement, ceux qui ont fait l'objet d'un classement ou d'une plainte, et ceux dont les suites restent à déterminer par le déposant concerné.

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Plaintes	Suites à déterminer
Cnap	382	28	230	20	104
Mobilier national	10	0	10	0	0
Musée de la marine	1	0	0	1	0
SMF	580	1	280	9	290
TOTAL	973	29	520	30	394

Source : déposants

2.2 Œuvres retrouvées depuis le dernier récolement

Vingt-huit œuvres gérées par le **Cnap** et **une** gérée par le **SMF** ont été retrouvées :

1. La sculpture *Avant l'âge de pierre* d'Emile Joseph Carlier, qui n'est plus aujourd'hui référencée dans les collections du Cnap, a été retrouvée lors des préparatifs de transfert (art L.451-9) en 2006 à la ville de Cambrai.
2. La sérigraphie de Peter Klasen sans titre de 1971 (FNAC 30553), déposée en 1987 au musée du dessin et de l'estampe de Gravelines, a été retrouvée en 2000 par le dépositaire.
3. *La tatoue démolie* de Jean Amado, sculpture déposée en 1985 dans le parc du musée d'art moderne de Lille-métropole à Villeneuve d'Ascq (FNAC 9732) et non présentée au Cnap lors du récolement de 1997, a été retrouvée dans les réserves du musée.
4. *Un village en Lorraine Lixy* d'Emile Bastien-Lepage (FNAC 1766), déposé en 1891
5. et *Composition* de Louttre Bissière (FNAC 22402), déposé en 1953 au musée des beaux-arts Eugène-Leroy de Tourcoing, ces deux tableaux ont été retrouvés par le dépositaire.

Treize biens culturels ont été retrouvés à l'occasion des préparatifs de transfert (article L451-8) entre 2003 et 2004 à la ville de Lille.

6. *Le pont* de René Jaudon (FNAC 15314),
7. *L'été* de René Jaudon (FNAC 15315),
8. *Légende de Saint-François d'Assise* de Jean-Joseph Weerts (FNAC 148),
9. *Le dépiquage des blés en Algérie* d'Adolphe Pierre Leleux (FNAC PFH-104),
10. *Le sommeil* de Gustave-Marie Greux (FNAC 916),
11. *Agrippine et Caligula* de Félix-Henri Giacomotti (FNAC FH 862-127),
12. *Un pâturage en Hollande* de Louis Coignard (FNAC PFH-100),
13. *La prière du soir* d'Eugène Chigot (FNAC 1570),
14. *Une soirée d'octobre* de Gustave Castan (FNAC FH 964-64),
15. *Près de l'âtre* de Léon Caille (FNAC 1567),
16. *Le Harem (Maroc)* de Benjamin-Constant (FNAC 176),
17. *Pont de Tauron sur le Torrion, près Bourganeuf (Creuse)* de Jules André (FNAC PFH-103),
18. *Aiguière et son plateau* de Charles-Edouard Maugendre-Villers (FNAC 504)

Neuf estampes ont été retrouvées à la mairie de Condé-sur-l'Escaut par le dépositaire en mars 2018, lors de ses recherches complémentaires conduites après le récolement du Cnap.

19. *La Charité* de Charles Alphonse Paul Bellay (FNAC PFH-4022 (9)),
20. *Le Coucher du soleil* de Carle-Dupont (FNAC PFH-4328 (9)),
21. *Le paysage à la barque* de Michel Ciry (FNAC 18153),
22. *Venise* de Claude Durrens (FNAC 25674),
23. *Le Courage militaire* d'Achille Jacquet (FNAC PFH-3164 (6)),
24. *La Jeunesse* de Jules Jacquet (FNAC PFH-5211 (8))
25. *Gloria victis* de Jules Jacquet (FNAC PFH-3168 (8)),
26. *Tête de vieille femme* de Gaston Ernest Laplace (FNAC 09-606 (3)),
27. *Les Ménines* de Charles-Albert Waltner (FNAC PFH-4355 (2)).
28. *La Vierge présentant l'Enfant Jésus à plusieurs saints* d'Emile Defrenne (FNAC FH 862-109) a été retrouvée par la préfecture de Lille après la mission de récolement du Cnap.
29. Un tableau déposé par le **musée du Louvre** au musée des beaux-arts Eugène-Leroy de Tourcoing *La chasse de Didon* de Guillaume Lethière (inv. 6227), a été retrouvé dans les ateliers de restauration à Versailles.

Ces constats militent pour qu'avant le récolement, les dépositaires réalisent un premier pointage des œuvres déposées à partir de la liste des biens à récolement que le déposant leur adresse. Cette méthode peut favoriser des localisations d'œuvres en amont de la campagne de récolement et non en aval comme dans les exemples ci-dessus, ce qui peut par exemple éviter des dépôts de plainte non justifiés.

Par ailleurs, les dépositaires doivent faciliter les opérations de récolement en autorisant l'accès à toutes les pièces du (des) bâtiment(s) et les déposants doivent inspecter toutes les pièces dès lors que des œuvres sont manquantes.

2.3 Plaintes et titres de perception

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépôts des plaintes qui ont été demandées. La plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC⁴ et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations, marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Déposants	Plaintes demandées	Plaintes déposées	Plaintes restant à déposer
Cnap	20	17	3
Musée de la marine	1	1	0
SMF	9	3	6
TOTAL	30	21	9

Source : déposants

Seuls le **musée de la marine**, le **Cnap** et le **SMF** sont concernés par les **30** dépôts de plainte pour le département du Nord :

1. Une plainte a été déposée le 18 février 2014 par le musée de Dunkerque pour un compas de route probablement volé (n° 1 NA 100), déposé en 1989 par le **musée de la marine** dans le navire de la Duchesse Anne puis sous-déposé au musée portuaire de Dunkerque en 1999.

4 Office central de lutte contre le trafic des biens culturels

Concernant le **Cnap**, **vingt** plaintes ont été demandées dont les **dix-sept** plaintes suivantes qui sont déjà déposées :

2. Une plainte a été déposée le 13 juillet 2001 par la mairie d'Anzin pour la sculpture *Femme drapée* de René Merelle (FNAC 7294).

Trois œuvres nouvellement non localisées depuis le récolement de 1997, à la suite des travaux de la mairie entre 2001 et 2003, ont fait l'objet de trois plaintes déposées par la mairie de Gravelines en février 2019. Il s'agit de trois tableaux déposés en 1963 à la mairie :

3. *Entrée de Jossigny* de Pierre Gaillardot (FNAC 27302),
4. *Les péniches* de Claude Julien (FNAC 22493),
5. *Fleurs et fruits* d'Isaac Pailès (FNAC19210).

La chambre de commerce et d'industrie de Lille a déposé plainte le 15 janvier 2003 pour cinq œuvres non localisées :

6. *Vue des Eyzies* de Raymond Dufrene (FNAC 20532),
7. *Fleurs et fruits* de Georges Giraud (FNAC 16782),
8. *Paysage de Voiron* de Ladislav Jahl (FNAC 19744),
9. *Paysage* à Labbeville de Louis Neillot (FNAC 19888),
10. *Le banc vert* de Willem Van Hasselt (FNAC 18426).

Le musée des beaux-arts de Tourcoing a déposé plainte le 20 avril 2001 pour six œuvres non localisées :

11. *Nonagénaire* de Joseph Bernard (FNAC 3682),
12. *Vieille fontaine à Varson* de Paul-Léon Frequenez (FNAC 11122),
13. *Athlète debout* de Marcel-Antoine Gimond (FNAC 6713),
14. *Procession de Sainte Geneviève des ardents, à Paris au XI^{ème} siècle* d'Alexandre Grellet (FNAC 450),
15. *Petit chanteur à la croix de bois* (FNAC 6136),
16. et *Buste de Jeanne d'Arc* en pierre de Jules-Oscar Maes (FNAC 6257).

Le sous-préfet de Dunkerque a déposé plainte le 17 juin 2019 pour les deux œuvres suivantes :

17. *Impératrice Eugénie* de Marius Abel (FNAC FH 861-5),
18. *Empereur Napoléon III* de Léon Moricourt (FNAC FH 860-189).

En revanche, trois plaintes demandées par le **Cnap** restent à déposer.

Le Cnap a demandé une plainte le 10 avril 2019 pour :

19. *Roi Louis-Philippe* de Leoni (FNAC PFH-2962), déposé en 1846 à la mairie de Bergues.

Le Cnap a demandé également deux plaintes le 19 avril 2019 pour les deux œuvres suivantes déposées à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe :

20. *Impératrice Eugénie* d'Athalie Davallon (FNAC FH 866-93),
21. *Empereur Napoléon III* d'Eugène Renouard (FNAC FH 865-245).

Concernant le **SMF**, **neuf** plaintes ont été demandées, **trois** sont déposées et **cinq** restent à déposer :

Trois plaintes ont été déposées pour les œuvres du **SMF** suivantes :

22. *La patrie en danger* du baron François Gérard (inv. 4750), tableau déposé par le **musée du Louvre** à la mairie de La Madeleine. Une plainte a été déposée en 2001 auprès des services de police de La Madeleine pour le vol de ce tableau.
23. Une sculpture en marbre *Centaure et l'Amour* de Jacques Bousseau (inv MR 1907), déposée par le musée du Louvre à l'école nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix, volée entre le 2 et le 19 août 1999, a fait l'objet d'un dépôt de plainte le 23 août 1999,
24. Le SMF a confirmé en novembre 2018 que la plainte pour le vol de 1972 du tableau *L'homme à la cruche* de Van Ostade (MNR⁵ 724), déposé au musée Eugène Leroy de Tourcoing par le musée du Louvre, a bien été effectuée.

En revanche, cinq plaintes demandées par le SMF restent à déposer. Il s'agit des œuvres suivantes :

25. *Tête de Femme* de Charles Baron (RF 28660) ,
26. *Salomé* de Charles Baron (RF 28662)
27. *Vénus* de Charles Bellay (RF 28669) déposées par le **musée du Louvre** au musée Eugène Leroy de Tourcoing.
28. *Paysage* d'Hippolyte Petitjean (LUX 1718) déposé par le **musée d'Orsay** à la caserne Vandamme de Lille.
29. Un pot de chambre en étain (OAR 341) déposé par le **musée du Louvre** au palais des beaux-arts de Lille. La demande de plainte a déjà été adressée au dépositaire en 2003.
30. Le SMF souhaite désormais qu'une plainte soit déposée pour le tableau *Le cheval et le loup* de Jean-Jacques Bachelier (inv. 2835), mis en dépôt par le **musée du Louvre** au musée Benoît-de-Puydt de Bailleul.

Le Cnap et le SMF s'assureront du dépôt de ces plaintes par les bénéficiaires concernés.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2011 avec la création d'Etalab, le gouvernement s'est engagé dans une politique d'ouverture des données publiques. Depuis le 7 octobre 2018, les administrations doivent spontanément publier leurs données. Dans cette perspective, la commission recommande à tous les déposants de publier en ligne leurs données en matière de dépôts, et notamment les photographies des œuvres recherchées, sous réserve du respect des droits de propriété intellectuelle. Même si la qualité de la photo n'est pas optimale, sa publication reste de nature à favoriser la redécouverte de l'œuvre, et la démarche répond à l'obligation faite aux administrations de publier leurs données.

5 A la fin de la dernière guerre, de nombreuses œuvres récupérées en Allemagne ont été renvoyées en France parce que certains indices (archives, inscriptions...) laissaient penser qu'elles en provenaient. La plupart d'entre elles ont été rapidement restituées à leurs propriétaires spoliés. D'autres œuvres furent soit vendues, soit étaient confiées à la garde des musées nationaux dans l'attente de trouver les propriétaires spoliés. Elles constituent ce qu'on appelle des MNR, « Musées Nationaux Récupération ». Voir le [Site Rose-Valland](#).

Aucun titre de perception n'a été demandé pour le département du Nord.

2.4 Classements

Plusieurs raisons peuvent conduire la commission à constater le classement du dossier :

- la date très ancienne du dépôt,
- l'absence de photographie de l'œuvre, qui réduit les chances de la retrouver et conduit à ne pas encombrer les registres déjà chargés des plaintes enregistrées par les services de police,
- la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique.

Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

2.5 Suites à déterminer

Le **Cnap** doit décider des suites à donner aux **104 œuvres** réparties dans **45 lieux de dépôts**.

Le **SMF** doit quant à lui, décider des suites à donner aux **290 œuvres** recherchées récolées à l'université de Lille située à Villeneuve d'Ascq dont **47** provenant du musée national de la céramique, **7** du musée Guimet et **236** du musée du Louvre (dont **16** DOA , **46** DAGER, **43** DAO, **10** DAI, **121** DAE).

Conclusion

L'entreprise générale de récolement, mise en œuvre selon les directives et sous le contrôle de la CRDOA, a pour objectif premier de préserver et de valoriser le patrimoine culturel français.

Les bénéficiaires de dépôts doivent, en vertu de dispositions légales ou réglementaires, adresser chaque année au(x) institution(s) dépositaire(s) l'inventaire des dépôts qui leur ont été consentis. Cet inventaire présente la liste des œuvres (y compris les œuvres non localisées) avec leurs caractéristiques, leur emplacement précis et leur état de conservation. Des photographies doivent être jointes dès que cette possibilité existe.

Les rapports établis par la CRDOA pour l'ensemble des déposants et dépositaires ont notamment pour fonction, dans le cas de rapports par département, d'informer les préfets et les DRAC de l'ensemble des biens culturels déposés par l'État qui font partie, selon l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de son domaine public mobilier et, parmi ceux-ci, des biens recherchés.

Les institutions dépositaires, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC - direction centrale de la police judiciaire) et la CRDOA doivent être destinataires d'une copie du récépissé de dépôt de plainte lorsque cette mesure a été décidée. Pour l'ensemble de ces démarches, le secrétariat de la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) est à la disposition des services préfectoraux pour apporter conseil et soutien.

Les campagnes de récolement sont enfin le moyen, pour les dépositaires, d'engager un dialogue avec les déposants à propos de la politique des dépôts, en lien avec le préfet et le directeur régional des affaires culturelles. Les institutions et administrations dépositaires ont en effet la possibilité en recourant aux dépôts, de se doter de meubles et objets d'art, à des coûts réduits, et de participer ainsi à la diffusion et au rayonnement du savoir-faire français en matière de patrimoine culturel.

Il appartient à toute personne qui obtiendrait des informations sur les œuvres disparues d'avertir aussitôt la CRDOA (crdoa@culture.gouv.fr) qui transmettra les éléments recueillis au déposant concerné.

Annexe 1 : textes de références

- **Code général de la propriété des personnes publiques : article L. 2112-1 : domaine public mobilier**
- **Circulaire du 15 avril 2019 relative à la gestion des biens culturels mobiliers d'intérêt public appartenant à l'État dans les administrations**
- **Textes instituant la CRDOA : articles D.113-27 et suivants du code du patrimoine**
- **Textes définissant les modes d'intervention des déposants et les obligations des dépositaires :**
 - **Centre national des arts plastiques : articles R.113-1 et suivants du code du patrimoine**
 - **Manufacture de Sèvres : décret n°2009-1643 portant création de l'établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges**
 - **Mobilier national : articles D.113-11 et suivants du code du patrimoine ; arrêté du 3 juin 1980**
 - **Service des musées de France : articles D. 423-9 à D.423-18 du code du patrimoine**

Annexe 2 : lexique

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-outils-de-la-CRDOA>

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Abancourt	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Anstaing	Église Saint-Laurent	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Anzin	Mairie	Cnap	0	12	5	7	0	4	1	2
Armentières	École nationale professionnelle	Sèvres	3	0	0	0	0	0	0	0
Armentières	Mairie	Cnap	0	3	1	2	0	2	0	0
Armentières	Mairie	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0
Aubenchaul-au-Bac	Église Saint-Pierre-Saint Paul	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Aubigny-au-Bac	Église Saint-Armand	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Avesnes-le-Sec	Mairie	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Avesnes-sur-Helpe	Église Saint-Nicolas	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Avesnes-sur-Helpe	Sous-préfecture	Cnap	0	2	0	2	0	0	2	0
Bailleul	Hôpital psychiatrique	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Bailleul	Mairie	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Bailleul	Musée Benoît-de-Puydt	Cnap	0	6	5	1	0	1	0	0
Bailleul	Musée Benoît-de-Puydt	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Bantouzelle	Église Notre-Dame de l'Assomption	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Bazuel	Église Saint-Waast	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Bergues	Mairie	Cnap	0	4	2	2	0	1	1	0
Bergues	Musée du Mont de Piété	SMF	0	4	4	0	0	0	0	0
Berlaimont	Église Saint-Michel	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Beuvry-la-Forêt	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Bouchain	Mairie	Cnap	0	13	1	12	0	11	0	1
Bouvines	Église Saint-Pierre	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Cambrai	Centre Hospitalier	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Cambrai	Mairie	Cnap	0	12	11	1	0	1	0	0
Cambrai	Mairie	Sèvres	5	0	0	0	0	0	0	0
Cambrai	Musée des beaux-arts	Cnap	0	88	71	17	1	15	0	1
Cambrai	Musée des beaux-arts	SMF	0	73	57	16	0	16	0	0
Cambrai	Musée des beaux-arts	Sèvres	26	0	0	0	0	0	0	0
Cambrai	Sous-préfecture	Cnap	0	8	6	2	0	0	0	2
Cappelle-en-Pevèle	Église Saint-Nicolas	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Cassel	Musée de Flandre	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Cassel	Musée de Flandre	SMF	0	4	4	0	0	0	0	0
Caudry	Mairie	Cnap	0	6	5	1	0	1	0	0
Colleret	Église Sainte-Bertille	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Condé-sur-l'Escaut	Mairie	Cnap	0	19	6	13	9	3	0	1
Coudekerque-Branche	Mairie	Cnap	0	3	3	0	0	0	0	0
Crèvecœur-sur-l'Escaut	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Croix	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Denain	Musée d'archéologie et d'histoire locale	SMF	0	15	15	0	0	0	0	0
Douai	Lycée Jean-Baptiste Corot	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Douai	Mairie	Cnap	0	16	5	11	0	10	0	1
Douai	Musée de la Chartreuse	Cnap	0	22	8	14	0	14	0	0
Douai	Musée de la Chartreuse	SMF	0	72	31	41	0	41	0	0
Douai	Sous-préfecture	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Douai	TGI	Cnap	0	4	1	3	0	0	0	3
Dunkerque	Chambre de Commerce	Sèvres	5	0	0	0	0	0	0	0
Dunkerque	Hôtel de la marine	SMF	0	1	0	1	0	1	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Dunkerque	Mairie	Cnap	0	34	4	30	0	20	0	10
Dunkerque	Mairie	Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0
Dunkerque	Musée des beaux-arts	Cnap	0	44	38	6	0	6	0	0
Dunkerque	Musée des beaux-arts	SMF	0	50	49	1	0	1	0	0
Dunkerque	Musée portuaire	Marine	0	10	9	1	0	0	1	0
Dunkerque	Sous-préfecture	Cnap	0	7	1	6	0	4	2	0
Dunkerque	Tribunal de Commerce	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Eppe-Sauvage	Église Saint-Ursmer	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Glageon	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Gravelines	Mairie	Cnap	0	5	2	3	0	0	3	0
Gravelines	Musée du dessin et de l'estampe	Cnap	0	74	72	2	1	1	0	0
Haubourdin	Église Saint-Maclou	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Hautmont	Mairie	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Hazebrouck	Musée des Augustins	Cnap	0	15	13	2	0	2	0	0
Hazebrouck	Musée des Augustins	SMF	0	13	13	0	0	0	0	0
Hellemes-Lille	Église Saint-Denis	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Hem	Église Saint-Corneille	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Herrin	Église Saint-Quentin	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Hondschoote	Mairie	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Iwuy	Mairie	Cnap	0	6	6	0	0	0	0	0
Jeumont	Mairie	Cnap	0	2	1	1	0	1	0	0
La Bassée	Église Saint-Roch	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
La Groise	Église Saint-Michel	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Lallaing	Église Sainte-Aldégonde	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
La Madeleine	Mairie	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
La Madeleine	Mairie	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Landrecies	Église Saint-Pierre, Saint-Paul	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Le Cateau-Cambresis	Mairie	Cnap	0	12	9	3	0	3	0	0
Le Cateau-Cambresis	Mairie	Sèvres	2	0	0	0	0	0	0	0
Le Cateau-Cambresis	Musée Matisse	SMF	0	15	15	0	0	0	0	0
Les Möeres	Église Notre-Dame de l'Assomption	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Le Quesnoy	Mairie	Cnap	0	25	13	12	0	12	0	0
Le Quesnoy	Mairie	SMF	0	2	2	0	0	0	0	0
Lesquin	Église Saint-Barthélémy	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Lezennes	Église Sainte-Thérèse	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Lille	Archives départementales	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Lille	Caserne Vandamme	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Lille	Centre hospitalier	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Lille	Chambre de commerce et d'industrie	Cnap	0	6	1	5	0	0	5	0
Lille	Commandement des armées terrestres	Cnap	0	15	3	12	0	0	0	12
Lille	Communauté urbaine	Cnap	0	35	20	15	0	6	0	9
Lille	École régionale des arts plastiques	Cnap	0	8	0	8	0	8	0	0
Lille	ENS des arts et métiers	Cnap	0	24	19	5	0	5	0	0
Lille	ENS des arts et métiers	Sèvres	11	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Institut régional d'administration	Cnap	0	8	8	0	0	0	0	0
Lille	Hôtel du gouverneur militaire	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Lille	Lycée Faidherbe	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Lille	Musée de l'hospice Comtesse	SMF	0	16	12	4	0	4	0	0

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Lille	Musée des beaux-arts	Cnap	0	224	207	17	13	4	0	0
Lille	Musée des beaux-arts	Mobilier	0	1	1	0	0	0	0	0
Lille	Musée des beaux-arts	SMF	0	335	279	56	0	55	1	0
Lille	Musée des beaux-arts	Sèvres	314	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Préfecture	Cnap	0	33	20	13	1	6	0	6
Lille	Préfecture	Mobilier	0	4	4	0	0	0	0	0
Lille	Préfecture	Sèvres	25	0	0	0	0	0	0	0
Lille	Rectorat	Cnap	0	3	0	3	0	3	0	0
Lille	Université	Cnap	0	3	2	1	0	0	0	1
Linselles	Église Notre-Dame de la Nativité	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Lomme	Mairie	Cnap	0	4	0	4	0	0	0	4
Lomme	Mairie	Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0
Loos	Mairie	Cnap	0	7	7	0	0	0	0	0
Marly-les-Valenciennes	Église Saint-Jacques	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Marpent	Mairie	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Masnières	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Maubeuge	Mairie	Cnap	0	12	8	4	0	2	0	2
Maubeuge	Mairie	SMF	0	3	3	0	0	0	0	0
Maubeuge	Musée Henri Boez	Cnap	0	24	17	7	0	7	0	0
Maubeuge	Musée Henri Boez	SMF	0	8	1	7	0	7	0	0
Merville	Institut aéronautique la Grange	Air	0	4	4	0	0	0	0	0
Montigny-en-Ostrevent	Église Saint-Nicolas	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Mouchin	Église Saint-Pierre d'Antioche	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Neuville Saint-Rémy	Église Saint-Rémy	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Ostricourt	Église Saint-Vaast	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Pérenchies	Église Saint-Léger	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Pont-à-Marcq	Église Saint-Quentin	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Radinghem-en-Weppes	Église Saint-Vaast	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Ribécourt-la-Tour	Église Saint-Léger	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Ronchin	Institut réhabilitation parole et audition	Sèvres	7	0	0	0	0	0	0	0
Roubaix	ENS des arts et industries textiles	Cnap	0	26	15	11	0	9	0	2
Roubaix	ENS des arts et industries textiles	SMF	0	1	0	1	0	0	1	0
Roubaix	Mairie	Cnap	0	18	13	5	0	0	0	5
Roubaix	Musée d'art et d'industrie	Cnap	0	373	357	16	0	16	0	0
Roubaix	Musée d'art et d'industrie	Mobilier	0	19	9	10	0	10	0	0
Roubaix	Musée d'art et d'industrie	SMF	0	469	329	140	0	140	0	0
Roubaix	Musée d'art et d'industrie	Sèvres	368	8	8	0	0	0	0	0
Rumilly-en-Cambrésis	Église Saint-Nicolas	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Sains-du-Nord	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Sains-du-Nord	Mairie	SMF	0	1	1	0	0	0	0	0
Saint-Pol-sur-mer	Mairie	Cnap	0	2	0	2	0	2	0	0
Saint-Souplet	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Sars-Poterie	Musée du verre	Cnap	0	6	6	0	0	0	0	0
Solesmes	Mairie	Cnap	0	16	16	0	0	0	0	0
Thun-St Martin	Église Saint-Martin	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Tourcoing	Centre des textiles	Sèvres	25	0	0	0	0	0	0	0
Tourcoing	École nationale des douanes	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Tourcoing	Mairie	Cnap	0	5	4	1	0	0	0	1

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Commune	Dépositaire	Déposant	A récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés	Retrouvés	Classements	Plaintes	Suites
Tourcoing	Mairie	Sèvres	1	0	0	0	0	0	0	0
Tourcoing	Musée des beaux-arts Eugène-Leroy	Cnap	0	63	54	9	2	1	6	0
Tourcoing	Musée des beaux-arts Eugène-Leroy	SMF	0	69	57	12	1	7	4	0
Tourcoing	Musée des beaux-arts Eugène-Leroy	Sèvres	6	0	0	0	0	0	0	0
Trélon	Église Saint-Léger	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
Valenciennes	Lycée Watteau	Cnap	0	2	2	0	0	0	0	0
Valenciennes	Mairie	Cnap	0	13	11	2	0	0	0	2
Valenciennes	Musée des beaux-arts	Cnap	0	82	47	35	0	26	0	9
Valenciennes	Musée des beaux-arts	SMF	0	146	139	7	0	7	0	0
Valenciennes	Musée des beaux-arts	Sèvres	2	0	0	0	0	0	0	0
Valenciennes	Sous-préfecture	Cnap	0	7	3	4	0	2	0	2
Valenciennes	Tribunal de grande Instance	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Verlinghem	Église Saint-Chrysole	Cnap	0	2	0	2	0	0	0	2
Viesly	Mairie	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Vieux-Condé	Mairie	Cnap	0	4	2	2	0	2	0	0
Villeneuve d'Ascq	Mairie	Cnap	0	2	1	1	0	0	0	1
Villeneuve d'Ascq	Lille métropole musée d'art moderne	SMF	0	29	29	0	0	0	0	0
Villeneuve d'Ascq	Lille métropole musée d'art moderne	Cnap	0	52	49	3	1	2	0	0
Villeneuve d'Ascq	Université de Lille	SMF	0	386	96	290	0	0	0	290
Walincourt-Selvigny	Mairie	Cnap	0	5	5	0	0	0	0	0
Wambrechies	Église Saint-Vaast	Cnap	0	1	0	1	0	0	0	1
Wattignies	Église Saint-Lambert	Cnap	0	1	1	0	0	0	0	0
Wavrin	Mairie	Cnap	0	1	0	1	0	1	0	0
TOTAL			802	3362	2389	973	29	520	30	394

Annexe 3 : tableau détaillé des récolements et de leurs suites

Source : *déposants*

Vert : tous les biens sont localisés - Jaune : biens recherchés - Rouge : biens restant à délibérer - Bleu : biens restant à récoler